

Toulouse, le 23 novembre 2015

« CHARTE des ELUS LYCEENS DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE »

Rectorat

Cellule Etablissements
et Vie Scolaire

Dossier suivi par
Hélène PASTOR
Provisoire Vie Scolaire

Téléphone
05 36 25 88 29
Télécopie
05 36 25 88 06

Courriel
helene.pastor1@ac-toulouse.fr
viesco@ac-toulouse.fr

75 rue Saint Roch
CS 87 703
31077 Toulouse cedex 4

1. L'ACADEMIE s'engage :

- a) A demander aux établissements de ne pas mentionner les absences des élèves élus pour convocation aux CVL, CAVL, ou autres instances, sur le bulletin scolaire.
- b) A octroyer une attestation d'élus afin de valoriser les compétences acquises lors de leur mandature ainsi que leur engagement.
- c) A communiquer la charte votée lors du CAVL à tous les établissements et à la publier sur le site de l'Académie.

2. L'ETABLISSEMENT s'engage :

- a) A respecter les droits en vigueur des lycéens et, entre autres, à consulter les CVL pour tout appel à projets les concernant : semaines thématiques, répartition des fonds sociaux, cadre de vie...
- b) A s'appuyer sur les possibilités existantes (AP, ENT, EMC, heures « bleues »...), pour accorder un espace permettant l'organisation de débats, de rencontres, de créations et favoriser la communication dans l'établissement et le bassin.
- c) A donner la possibilité aux élèves élus d'être force de proposition lors de la formation des délégués, de pouvoir parrainer les élèves de 3^{ème} des collèges du secteur afin de les aider à s'investir dans les nouveaux Conseils de Vie Collégienne.
- d) A favoriser l'organisation d'actions collectives et leur mutualisation au niveau des secteurs géographiques en s'appuyant sur les référents (culture, vie lycéenne, numérique...) et sur l'existant, afin de réduire les inégalités entre établissements, de fédérer les énergies, de valoriser les talents et d'élargir le champ des possibilités d'expression.



3. L'ELEVE ELU s'engage :

- a) A respecter les devoirs de tout élève et à s'engager dans une démarche citoyenne.
- b) A être force d'impulsion pour les projets et l'amélioration du climat scolaire dans l'établissement, et force de proposition dans les démarches de médiation, d'aide et de transmission par les pairs.
- c) A utiliser de manière responsable les moyens de communication existants (ENT, journal, medias...) afin de porter à la connaissance de tous les élèves les travaux du CVL et du CAVL.

La Rectrice de l'Académie de Toulouse
Chancelière des Universités

Hélène BERNARD

CHARTRE DES LYCÉENS